

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

Décret n° 99-034 du 26 janvier 1999

Portant création d'une Commission Technique chargée d'étudier les conditions et les modalités de la promotion de feu Capitaine AÏKPE Michel au grade supérieur à titre posthume et exceptionnel.

**Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement.**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créée une Commission Technique chargée d'étudier les conditions et les modalités de la promotion de feu Capitaine AÏKPE Michel au grade de Colonel à titre posthume.

**Article 2** : La Commission Technique est composée comme suit :

**Président** : Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ou son représentant.

**Membres** :

- Directeur de Cabinet Militaire du Président de la République ;
- Chef Bureau Organisation et Etudes Générales de l'Etat-Major des Armées ;

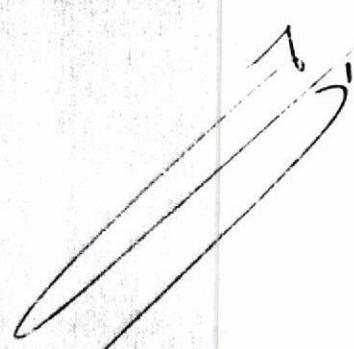
- Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale ;
- Conseiller Technique Juridique du Président de la République ;
- Conseiller Technique Juridique du Ministre Délégué Chargé de la Défense Nationale ;

**Article 3** : La Commission peut faire appel à toute personne ressource susceptible de l'aider dans l'exécution de sa mission.

**Article 4** : Le présent Décret sera publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 26 JANVIER 1999

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHIEF DU GOUVERNEMENT.



**Mathieu KEREKOU**

**AMPLIATIONS** : PR 2 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MDN 4 - MF 4 - Autres Ministères 16 - SGG 4 - DGBM - CF - DGTCP - DGDID - DGDD 5 - BN - DAN - DLC 3 - PR/CAB/MIL 2 - Archives 2 - Chrono 2 - JO 1.